



sans aucune brusquerie, mais encore avec douceur.

» L'officier de peloton profitera de ce moment pour entrer en contact avec ses hommes. Il les interrogera individuellement sur leur nom, leur profession, leur pays d'origine, leur famille, leur instruction, leurs aptitudes, etc.

» S'il constate quelque appréhension chez l'un d'entre eux, il s'empresse de le rassurer amicalement. En un mot, dès la première heure, l'officier s'efforcera de mettre le jeune soldat en confiance, et de lui faire sentir qu'il rencontrera auprès de ses chefs bienveillance et protection.

» J'attire d'une façon toute spéciale l'attention des chefs de corps et des médecins sur les mesures à prendre pour l'hygiène des casernements, l'eau de boisson, etc.

» Je rappelle également à tous les cadres sans exception, les dispositions de la circulaire du 4 mars 1903 sur les précautions à prendre pour sauvegarder la santé des hommes. La première période d'instruction malgré la progression rationnelle des exercices, impose à la plupart des jeunes soldats une dépense de force considérable, capable d'affaiblir sérieusement leur organisme, si elle n'est combattue par un complément de nourriture.

» Le capitaine relèvera donc la ration de viande, il augmentera, s'il le faut, celle de pain pour les hommes auxquels la ration réglementaire ne suffirait pas.

» Il importe, en effet que l'homme mange à son appétit si l'on veut exiger de lui un travail d'entraînement régulier. Enfin, les distributions de vin seront aussi fréquentes que le permettront les ressources de l'ordinaire.

» En résumé, les commandants d'unité n'hésiteront pas à utiliser une partie de leurs bonis dans cette période de suralimentation nécessaire.

» C'est dans cet ordre d'idées qu'à tous les degrés de la hiérarchie on devra faire acte d'initiative pour rendre moins sensible la transition de la vie de famille à l'existence du régiment, et faciliter, au point de vue moral et matériel, les débuts dans la vie militaire de nos jeunes soldats. » Maurice BERTEAUX. »

#### Arrestation de Mac-Caddon

M. Mac-Caddon, impresario, directeur du cirque qui a parcouru récemment les provinces françaises et fait faillite à Grenoble, a comparu hier devant le tribunal d'extradition de Bow street. Il avait été arrêté samedi dernier à Southampton au moment où il allait s'embarquer pour New-York afin de conduire le cerceau de sa femme en Amérique.

Le représentant du gouvernement français a déclaré qu'en raison des circonstances il laissait la question de caution à la discrétion du juge. Celui-ci a laissé M. Mac-Caddon en liberté sous caution de 16.000 livres sterling (400.000 francs).

#### Une autre Lourdes

On annonce que les sœurs bénédictines de Toulouse ont édifié un couvent majestueux et architectonique sur un domaine acquis à beaux deniers comptants à Port-Bou (Espagne).

La Vierge serait apparue dans une excavation de la montagne déjà perforée par le tunnel de Cèrbera. Une réplique de la bien connue statue de Notre-Dame de Lourdes, a été installée dans l'excavation, passée à l'état de grotte, et les fidèles vont s'y prosterner. L'eau du moulin de l'église de Port-Bou se trouve ainsi dérivée au profit de la chapelle des Bénédictines, un véritable monument d'ailleurs, dû aux plans et à l'habile direction de M. Jalivert, habile architecte, réputé des deux côtés de la frontière.

#### Petites Nouvelles

M. Bigourdan, qui se trouvait à Sfax au moment de l'éclipse de soleil du 30 août, a constaté que l'effet produit par ce phénomène a tellement impressionné les indigènes que la moitié de la population d'un village voisin s'est évanouie lorsque le soleil a été complètement voilé. Par contre, les animaux n'ont manifesté aucune terreur.

— On annonce la mort de M. José-Maria de Hérédia, membre de l'Académie française; il était né le 22 novembre 1842.

— Un violent orage a démolé les dernières maisons de Monteleone que le tremblement de terre avait laissées debout.

— Lundi, M. Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique, a procédé à l'inauguration de l'école primaire de filles de St-Lô. Il a ensuite assisté au banquet offert par la commune.

— On annonce que M. Jaurès se propose de prononcer dimanche à Limoges, dans un banquet que présidera M. Labussière, député, un grand discours-programme qui sera comme la réponse du parti socialiste unifié au parti socialiste de MM. Briand et Gérault-Richard.

— La neige est tombée sur diverses régions et notamment à Pontarlier.

— Il se confirme que le général Gallieni, gouverneur de Madagascar, ne reprendra pas son poste; on parle de le remplacer par M. Augagneur, député de Lyon.

— A Saint-Porchaire (Charente-Inférieure) trois nomades espagnols se sont empoisonnés en mangeant des champignons.

— Le vapeur *Caulabina* a sombré au cours d'un récent typhon, au large de l'île Titao (Manille). Tous les passagers et l'équipage, soit 114 personnes, sont perdus.

### REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès, dans la *Dépêche* :

Quand une idée répond aux besoins profonds de l'humanité, les forces les plus diverses et les plus contraires se rallient à elle. Le tsarisme a balbutié, du fond des ténèbres où lui-même était enchaîné, les paroles de paix et d'arbitrage que reprend d'un accent plus ferme la plus libre des démocraties, et le capitalisme le plus audacieux affirme l'idéal de paix et de désarmement qui est lié, dans la pensée du prolétariat révolutionnaire à l'universelle libération du travail.

Mais c'est dans ce prolétariat international, c'est dans la classe ouvrière de tous les pays, toujours plus étroitement unie par dessus les frontières par la communauté d'effort et d'espérance qu'est la grande force décisive d'harmonie et de justice. C'est le prolétariat international qui résorbera dans la grande amitié humaine l'antagonisme des peuples comme l'antagonisme des classes. Les classes disparaîtront dans la fraternité du travail souverain et les peuples affranchis de la violence et de la guerre ne seront plus que les organes autonomes d'une commune humanité.

### Revue de la presse locale

De Quercinois :

De tout temps les Tchèques furent les amis fidèles de la France, et nous ne saurions penser sans émotion aux grandes manifestations populaires qui ont accompagné à Prague la venue de la délégation du conseil municipal.

Nous avons négligé depuis assez longtemps les noms de ces généreux étrangers qui, à la suite de leur roi, vinrent verser leur sang pour notre pays. Mais si l'hommage d'aujourd'hui est tardif, il convient qu'on dise bien à nos amis de Bohême que jamais le souvenir de la vaillance de Jean de Luxembourg et de ses compagnons ne fut perdue en France.

Nous voulons voir dans l'inauguration de ce jour la consécration éclatante des sentiments d'indéfectible amitié qui nous unissent à la Bohême.

### CHRONIQUE LOCALE

#### QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Instituteurs et palmés académiques  
Une pétition

Tous les ans de nombreuses propositions pour les palmés académiques sont adressées à M. le ministre de l'Instruction publique en faveur d'instituteurs ayant rendu des services aux œuvres extra-scolaires.

La grande majorité de ces instituteurs qui, après avoir consciencieusement et scrupuleusement accompli leurs fonctions professionnelles, ont, depuis de longues années, consacré à ces œuvres leurs heures de loisir et de repos si bien méritées, ne possèdent pas la médaille de bronze de l'Enseignement, toujours si longuement attendue et si difficilement obtenue. Il est fréquent que des personnes ayant eu l'occasion de constater le dévouement de quelques-uns de ces instituteurs proposés pour des palmés, aillent au ministère solliciter ce qu'elles considèrent comme une chose juste, comme une chose due.

La réponse faite dans les bureaux à ces solliciteurs est, hélas ! presque toujours la même et ne varie que dans la forme : « M. X..., dont vous nous parlez, est, en effet, proposé pour les palmés académiques : son dossier est excellent... c'est un homme dévoué... un homme de bien... il rend depuis des années des services signalés qui lui attirent la plus profonde estime et la sympathie la plus vraie :... c'est de plus un bon républicain, toujours prêt à défendre la bonne cause... c'est un... etc. Mais... c'est un instituteur, et il n'a pas la médaille de bronze ; il est tout à fait impossible de lui faire obtenir le ruban que vous réclamez pour lui et qu'il a, en effet, si bien mérité ; M. le ministre est absolument décidé à n'admettre aucune exception ; il est lié, vous le savez, par l'article 2 du décret du 4 août 1903 qui exige que l'instituteur, pour obtenir les palmés académiques en récompense de ses services aux œuvres extra-scolaires, soit, au préalable, possesseur de la médaille de bronze. »

Ah ! si M. X... n'était pas un instituteur, s'il était commerçant, industriel, etc., il y a longtemps que le ruban violet (plat ou même en rosette) ornerait sa boutonnière, mais M. X... est... instituteur !... C'est avec l'expression de regrets, dont la sincérité ne peut être mise en doute, que des réponses de ce genre sont faites au ministère par les fonctionnaires de tous les rangs, même les plus élevés.

M. Gasquet, le très sympathique

directeur de l'Enseignement, n'a-t-il pas lui-même manifesté quelque peu une opinion analogue quand il a proposé et obtenu que la possession de la médaille d'argent ne fût plus nécessaire pour l'obtention des palmés académiques ?

Nous avons donc la certitude que, au ministère, on verrait sans peine (peut-être même avec satisfaction) l'abrogation de l'article 2 du décret du 4 août 1903 qui met l'instituteur hors du droit commun, en le privant d'une récompense à laquelle il aurait droit s'il n'était pas instituteur.

Nous avons également la certitude que MM. les inspecteurs généraux et MM. les inspecteurs primaires, que nous avons entendus tant de fois déplorer un état de choses les empêchant de faire reconnaître les plus réels mérites, verraient avec joie l'abrogation de ce funeste et malencontreux article 2.

Il n'y aurait donc que M. le Ministre à convaincre, M. le Ministre, M. Bienvenu-Martin, dont on connaît la droiture, l'esprit de justice et l'extrême bienveillance.

Aussi, est-ce avec une réelle confiance, avec une espérance fondée que l'Association des Instituteurs adressera respectueusement à M. Bienvenu-Martin une pétition sollicitant l'abrogation de l'article 2 du décret du 4 août 1903.

Ad. SEIGNETTE,  
Président de l'Association des instituteurs.

Nous applaudissons sans réserve, avec tous les amis de notre enseignement national, à cette demande trop juste et trop justifiée, à laquelle nous souhaitons une prompte et favorable solution.

#### Militaires des bataillons d'Afrique libérés

La loi du 21 mars 1905 n'ayant pas reproduit les anciennes dispositions de la loi du 15 juillet 1889, relatives aux hommes ayant servi dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, le ministre de la guerre a décidé, à la date du 25 septembre dernier, que, dès la mise en vigueur de ladite loi du 21 mars 1905, ces hommes ne devront plus être affectés obligatoirement aux dits bataillons comme réservistes, ni accomplir leurs périodes d'exercices dans des unités spéciales.

Comme conséquence, les militaires de ces bataillons qui seront renvoyés dans leurs foyers en octobre 1905 bénéficieront de suite de ces nouvelles dispositions et seront, en outre, affectés, dès leur libération, comme disponibles ou réservistes, aux régiments d'infanterie dans la circonscription de réserve desquels ils sont domiciliés.

Le ministre a décidé, en outre, que les groupes spéciaux créés le 20 juin 1900, n'ayant plus leur raison d'être, seront supprimés dès le 1<sup>er</sup> octobre 1905.

Les réservistes appartenant à ces groupes seront versés aux régiments d'infanterie dans la circonscription desquels ils sont domiciliés et ils recevront un livret individuel nouveau modèle, ne portant plus trace de leur passage aux bataillons d'Afrique, le livret matricule seul conservant cette mention.

Un nouveau livret individuel devra être également remis, le cas échéant, sur leur demande, aux hommes de l'armée territoriale qui détiennent actuellement un livret porteur de la mention « au titre des bataillons d'Afrique ».

En conséquence, sont abrogées, toutes les dispositions relatives à la formation des groupes spéciaux des bataillons d'Afrique, ainsi que celles inscrites aux pages 13 et 14 de l'état des circonscriptions de réserve au sujet desdits bataillons.

#### Contributions Indirectes

AVIS IMPORTANT

Afin de prévenir des procès-verbaux de contraventions pour lesquelles les amendes encourues sont toujours élevées, je crois devoir rappeler à tous les débitants et commerçants les dispositions légales suivantes :

1<sup>o</sup> Ces contribuables, qu'ils soient propriétaires récoltants ou simplement acheteurs de vendanges, ne peuvent fabriquer du vin qu'après avoir fait à la recette buraliste de leur circonscription une déclaration dont une ampliation leur est remise moyennant dix centimes. Cette déclaration doit être faite au plus tard aussitôt après la mise en cuve des raisins et par conséquent avant tout soutirage ;

2<sup>o</sup> Il leur est interdit de vendre sous quelque prétexte et à quelque prix que ce soit, des piquettes, des vins de mars et de sucre ou autres vins artificiels et ils ne peuvent pas même en détenir dans leurs magasins ou caves de commerce. Seuls les commerçants qui sont en même temps récoltants (et non point les acheteurs de vendanges) peuvent avoir ces sortes de boissons pour la consommation familiale et à la condition expresse de les emmagasiner en dehors de leur établissement.

Le Directeur du Lot,  
ROUSSILHE.

### CAHORS

#### L'Hôtel des Postes

Dans son numéro de lundi, la *Petite Gironde* publiait l'information suivante :

Dimanche, le Conseil municipal, convoqué en réunion privée, s'est réuni pour traiter la grave question de l'hôtel des postes. L'emplacement serait, comme nous le disions précédemment, au bas de la ville, à l'hôtel Combelles.

Ce soir, le Conseil se réunit en séance publique, au cours de laquelle sera voté, pense-t-on, par la majorité, le rapport favorable à la construction de cet établissement sur l'emplacement plus haut indiqué.

L'information de notre confrère a surpris les cadurciens qui ne s'attendaient pas encore à voir discuter cette question de l'hôtel des Postes.

Renseignements pris, elle était cependant exacte, au moins dans sa première partie.

Le Conseil municipal, en effet, s'est occupé de la question de l'hôtel des Postes et de l'emplacement où il serait édifié.

Quel a été l'avis des conseillers présents à cette discussion ? nous l'ignorons et voulons l'ignorer.

Mais il semble que ce ne peut être qu'après une longue et utile discussion publique que la ville doive se prononcer au sujet de l'emplacement de cet hôtel des Postes, au mieux des intérêts de la population tout entière et non d'une partie seulement de cette population.

Les conseillers municipaux ont eu assez l'occasion d'entendre avis et opinions à cet effet, pour ne prendre qu'une décision conforme aux intérêts généraux.

L. B.

#### Intendance

Dans la liste des officiers qui viennent de prendre part aux épreuves de la première série du concours d'admission pour le stage dans l'intendance militaire, nous relevons le nom de M. Jauffret, capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

#### Procès de presse devant la Cour d'appel

M. Plantade, gérant du *Quercinois*, a fait appel du jugement du tribunal correctionnel de Cahors du 23 septembre dernier, le condamnant pour diffamation envers la Société de libre-pensée *Science et Raison*.

D'autre part, la Chambre syndicale des mineurs et terrassiers de Cahors a fait appel de son côté du jugement qui a rejeté sa poursuite contre le *Quercinois*, pour injures et diffamations.

M<sup>re</sup> Peyrusse, du barreau de Toulouse, soutiendra, dit-on, devant la Cour d'appel comme à Cahors, les intérêts du *Quercinois*.

M<sup>re</sup> Lacaze, du barreau de notre ville, reste également chargé de la défense des plaignants.

#### Brevet élémentaire

Voici les résultats définitifs des examens du Brevet élémentaire pour les garçons, qui ont eu lieu lundi et mardi à Cahors.

23 candidats ont subi les épreuves ; 8 ont été définitivement admis :

Ce sont : MM. Albet, du cours complémentaire de Prayssac ; Artoux, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Bennet, de l'école primaire supérieure de St-Junien (Haute-Vienne) ; Court, de l'école primaire supérieure de Luzech ; Garrigou et Mondange, de l'école libre de Cahors ; Montagnac, du cours complémentaire de Castelnaud ; Sor, du cours complémentaire de Cahors.

#### Mission laïque

Les membres de la « Mission laïque » (section de Cahors) sont invités à assister à la réunion générale qui se tiendra à la mairie de Cahors le dimanche 8 courant à 10 h. du matin.

Organisation du Comité. — Election du bureau.

J. OZANNE.

#### Conférence

La conférence sur les *Sites et curiosités du Quercy*, que nous avons annoncée pour hier soir, n'a pu avoir lieu pour le motif suivant et a été renvoyée à demain vendredi à la même heure.

Les projections lumineuses devaient être faites par M. Lassalle, l'habile photographe toulousain. Cet artiste est bien arrivé à Cahors, malheureusement ses bagages se sont égarés en route et avec eux la lanterne à projections.

Nous comptons que le très nombreux public qui avait répondu à l'appel du *Syndicat d'Initiative* reviendra demain soir au théâtre pour entendre cette très intéressante conférence faite par M. Fourgous, secrétaire de la Société Archéologique du Midi de la France.

#### Tamponnement

Mardi soir, l'express Toulouse-Paris qui passe à Cahors à dix heures et demie, a tamponné un train de marchandises qui stationnait en gare de Dieupentale.

Le choc fut terrible ; le mécanicien, Bernard Trajan, du train de marchandises a été tué, le chef de train a été gravement blessé.

Le mécanicien de l'express a été sérieusement blessé : il a eu le côté gauche enfoncé et une oreille arrachée.

Le chef de train du P. O., M. Lafont et un postier des ambulants ont été blessés.

La circulation a pu être rétablie vers 3 heures du matin.

Les dégâts sont considérables.

#### Vol

Un vol d'une somme de 140 fr. a été commis lundi, au domicile de Mme veuve Saty, débitante à Cahors.

Les soupçons se sont portés aussitôt sur le nommé Grimal Alfred, âgé de 27 ans, originaire du Montat, journalier à Cahors.

M. le commissaire de police a fait rechercher l'individu, qui a été interrogé. Grimal a nié énergiquement ; mais l'accusation paraissant fondée, M. Berty a retenu Grimal au violon municipal et une perquisition a été opérée dans sa chambre en présence de la victime.

Toutes ces investigations ont donné un résultat. M. le commissaire a pu établir que c'est bien Grimal qui a commis le vol.

En procédant à un interrogatoire, M. le commissaire de police a fait avouer à l'inculpé l'endroit où l'argent était caché, dans la semelle du soulier, 103 francs ont été retrouvés.

Grimal a été écroué à la prison de notre ville.

Ajoutons que ce n'est pas la première fois ; dernièrement, il fut condamné à 1 mois de prison pour vol commis au Montat.

#### Tentative de vol

La série des vols de linge s'allonge tous les jours et le ou les malfaiteurs restent inconnus.

Dans la nuit de mardi, ces malfaiteurs ont pénétré dans la cour de l'hôtel Lac, situé sur la place Thiers, et ont essayé de voler le linge qui était enroulé dans un couvier, car dans la journée, M<sup>re</sup> Lac avait fait la lessive.

Le méfait fut commis entre 2 et 4 heures du matin, plutôt vers trois heures, ce qui explique que les voleurs n'ont pu emporter que des objets insignifiants.

Vers 3 heures 1/2, en effet, un locataire de la maison s'est levé pour se rendre à son travail ; les malfaiteurs s'apercevant que les appartements étaient éclairés, prirent peur et s'enfuirent.

Ils n'emportèrent qu'une robe et un tablier ; néanmoins, des draps, des nappes et des mouchoirs furent trouvés hors du couvier qui cependant avait été soigneusement et solidement recouvert la veille par M<sup>re</sup> Lac.

Le vol est donc insignifiant ; mais voilà plusieurs mois que des méfaits de ce genre, des vols de linge, se produisent dans notre ville.

Les enquêtes les plus minutieuses, les surveillances les plus étroites n'aboutissent à aucun résultat ; il semblerait que les voleurs sont organisés d'une façon parfaite et qu'ils ont des complicités qui facilitent leurs exploits.

Finira-t-on par mettre la main sur ces malfaiteurs ? Il faut l'espérer.

#### Manœuvres en 1906

Les manœuvres d'automne qui viennent de se terminer, ont clos brillamment l'année militaire 1904-1905.

Les travaux de l'année militaire 1905-1906 vont reprendre un mois plus tôt qu'autrefois aussi bien dans les corps de troupe qu'au ministère de la guerre.

Un des premiers travaux de l'état-major général de l'armée sera la préparation des projets de manœuvres de 1906. On annonce déjà comme à peu près certain que le 17<sup>e</sup> corps d'armée exécutera l'année prochaine des manœuvres de corps d'armée.

Le général Fabre ne pourra les diriger, puisqu'il passera dans le cadre de réserve au mois de juin prochain. C'est à son successeur que cet honneur sera réservé.

#### Succession en déshérence

Par jugement en date du 9 septembre 1905, le tribunal de première instance de Figeac a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Rose dite Palermé, d'origine inconnue, décédée à Figeac le 25 octobre 1903 sans laisser d'héritiers.

Des milliers de documents, dont les signatures ont toutes été légalisées, envoyés sans interruption depuis 24 ans à la Sté Hertzog, 28, rue Grammont, Paris, font l'éloge des Piliers Suisses. C'est la preuve qu'il n'existe aucun remède aussi efficace pour combattre les maladies d'estomac et la constipation. 1 fr. 50 la boîte de 50 Piliers.

### BUFFALO BILL A CAHORS

Le 11 Octobre 1905  
1 jour seulement



Ce fut le commodore américain Perry avec 4 navires et 500 hommes qui accomplit la mission, suspendue depuis des siècles, comme un nuage noir, au-dessus des îles ensolennelles du Japon. Avant l'arrivée de Perry, cette nation, aujourd'hui si progressive, avait toujours délibérément fermé ses portes à toutes les avances de la civilisation occidentale. Mais alors, en un moment, le Japon sortit de sa réclusion. Le commodore Perry venait demander réparation des mauvais traitements infligés à quelques marins américains. Il n'y avait pas à tergiverser avec lui au moyen de menaces ou de vagues pourparlers, et les Japonais tirent des conseils très agités pour savoir ce qu'ils devaient faire. Ils étaient d'ailleurs fort divisés entre eux. Les îles étaient partagées en centaines de petits États, gouvernés par des nobles, qui, sur leurs revenus, entretenaient une quantité de guerriers. Le pays était dans une condition analogue à celle de l'Angleterre au temps du roi Jean. Mais maintenant, pour la première fois, de mémoire de Japonais, un grand danger venait les menacer du dehors ; et ils se rallièrent autour de leur empereur, qui, depuis des générations avait été virtuellement déposé par le Tycoon général en chef héritaire de l'armée japonaise et n'était demeuré qu'une sorte de pantin aux mains de ce général.

Le cri unanime alors était : Révérons le chef de l'État, chassons les étrangers !

On avait discuté dans les conseils de nombreux projets. Certains étaient d'avis de combattre les étrangers, ne fût-ce que par observation du devoir. D'autres opinèrent également pour la lutte, mais afin de démontrer au peuple qu'il n'y avait aucun espoir de résistance. D'autres encore conseillaient une politique de diplomatie, admettant l'intrusion de ces horribles étrangers, dans le but d'étudier leurs méthodes, et de tourner ensuite contre l'Occident les armes fournies par l'Occident.

D'aucuns, enfin, mais ceux-ci n'étaient qu'une infime minorité d'hommes intelligents et cultivés, étaient d'avis d'accepter franchement la situation nouvelle et de devenir comme les Occidentaux, puisque l'Occident conquerrait tout.

Le monde entier sait aujourd'hui ce qui arriva. Les deux derniers partis triomphèrent et des traités, conclus avec les différentes puissances, ouvrirent les ports du Japon aux étrangers. Le mot d'ordre fut que tout devait changer et que tout ce qui était vieux et cher aux Japonais devait disparaître. Afin de faire voir les changements qui ont eu lieu au Japon au point de vue des progrès de cette nation dans la science militaire, le colonel W. F. Cody (Buffalo Bill), a, cette année, joint à son spectacle du Wild West une troupe de Japonais de la Garde, qui viennent en ligne directe du « Royaume des Fleurs ». En présentant cette troupe, le colonel désire donner à ses spectateurs une véritable représentation des changements survenus dans les méthodes militaires japonaises. La troupe paraîtra d'abord revêtue de anciennes armures et des équipements employés dans l'armée jusqu'à ces dernières décades ; et comme contraste, elle donnera ensuite le spectacle des manœuvres modernes qui ont rendu l'armée japonaise si formidable.

### Arrondissement de Cahors

#### Castelnau-Montratier

Parmi les candidats admis à l'école spéciale militaire de St-Cyr, nous relevons le nom de notre jeune compatriote, M. Pierre Tailhade. Nos félicitations.

#### Montcuq

Postes et télégraphes. — Dans la liste des candidats reçus au concours de surnuméariat des postes et télégraphes, nous relevons le nom de M. Louis Médard, élève à l'école primaire supérieure de Montcuq.

#### Puy-l'Evêque

Foire. — Boufs d'attelage, de 35 à 38 francs les 50 kilos. Cours ordinaires sur les attelages.

Moutons gras, de 70 à 75 c. le kilo ; autres, de 15 à 30 fr. l'un. Cours ordinaires sur les porcs.

Dindons, de 9 à 11 francs la paire. Oies, de 10 à 15 francs la paire.

Canards, de 5 à 7 fr. 50 la paire. Poules, de 4 à 5 fr. 50 la paire.

Poulets, 1 franc la livre. Lièvres, de 4 à 5 francs l'un.

Lapins domestiques, 30 c. la livre. Œufs, 80 et 85 c. la douzaine.

Blé, de 12 fr. 50 à 13 fr. 50 les 4/5. Mais, de 8 à 9 fr. les 4/5.

Pommes de terre, 2 fr. 50 les 4/5.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Madeleine et Petit-Pierre ».

# Arrondissement de Figeac

## Bretenoux

**Mentalité cléricale.** — Journellement, un de nos amis reçoit en passant à côté d'un colatin l'épithète de casse-rolle. Or, jugez de la mentalité cléricale par la lettre qui suit et qui vous en dira plus long que nous ne saurions le faire :

Monsieur le Procureur de la République,

L'arrivée de la brigade de gendarmerie de Saint-Céré apprit aux soussignés qu'ils avaient été victimes d'une dénonciation calomnieuse, d'après laquelle ils étaient désignés comme préparant une manifestation avec groupe de personnes que l'un d'eux devait diriger sur la salle de vote, dimanche dernier.

Le lendemain, lundi, les sieurs Ayrolles et Bombazy, se rendirent à la gendarmerie et déclarèrent que les mêmes, nous soussignés, avions fait venir une cinquantaine d'individus de Saint-Céré auxquels nous payions à boire du champagne, etc., etc., afin de nous servir d'eux ensuite. Si nous nous reportons à une date non encore trop éloignée, nous voyons le même Ayrolles, portant plainte contre nous pour avoir chanté l'Internationale. Et la série ne serait pas close, mais passons sur les autres faits. Il résulte de cette multiplicité de plaintes contre nous, que si ces gens-là avaient la moindre autorité, si les autorités judiciaires accordaient la moindre créance à leurs dires, nous passerions pour de constants perturbateurs de l'ordre public.

Cependant, Monsieur le Procureur, il n'est personne qui ne désire le calme plus que nous. Dans les moments de troubles, il n'est pas un fait qui nous ait fait signaler à l'attention de la police, et si les bancs de la correctionnelle ont vu pas mal de nos concitoyens, on n'a pas encore eu à enregistrer notre présence.

Volant la liberté individuelle la plus complète pour nous-mêmes, nous la voulons aussi pour la société de quelque couleur politique qu'elle soit revêtue. Mais ce que nous ne saurions tolérer, ce que nous ne permettrons jamais, c'est que nous soyons toujours en butte aux dénonciations calomnieuses d'individus quelconques qui révéleraient pour nous le même sort qui les a atteints eux-mêmes.

Il fut facile à la gendarmerie de reconnaître au cours de ses enquêtes, l'innocence des plaintes précitées. Nous ne savons à quel état d'esprit ces gens-là obéissent, mais toujours est-il que nos affaires en souffrent et que nous ne saurions le tolérer plus longtemps.

C'est pourquoi les soussignés ont l'honneur de déposer entre vos mains une plainte formelle en dénonciation calomnieuse, délit puni par le Code pénal, art. 373.

Agréé, monsieur le procureur de la République, etc., etc.

Vous voyez ce dont il s'agit. N'est-ce pas édifiant ? A casserole, casserole et demie et l'on peut leur appliquer ce vers fameux :

Vous donnez solement vos qualités aux autres.

Seulement il est des limites qu'il n'est pas toujours bon de franchir. Espérons que les nationalistes en feront l'expérience à leur dépens et que M. le procureur de la République de Figeac fera le nécessaire. Cependant, la nouvelle municipalité se propose de nous servir comme successeur de M. Boyer l'un de ceux qui se rendirent lundi dernier à la gendarmerie. M. Lapeyre qui fait fonction de maire, n'aura connu guère que les inconvénients que cette fonction lui valut ; les honneurs sont éphémères, ses amis lui en auront donné la preuve. A ces batailleurs, dont la plupart sont venus de tous côtés du département, il faut un homme à poigne. M. Lapeyre ne suffit pas ; élu le premier, de droit ces fonctions lui étaient dévolues ; il ne les aura pas ; la nomination à la mairie d'un autre que lui, qu'il soit venu d'hier parmi nous de Gramat, de Montouq ou d'ailleurs, n'est pas pour effrayer nos amis, et les autres feront à nouveau l'expérience des grenouilles de La Fontaine se donnant un roi.

**Accident.** — Mardi matin, M. Gustave Vervialle, travaillant à l'usine du moulin de Cère, a eu la main gauche prise dans un engrenage, le pouce a été mutilé. L'amputation a été pratiquée.

**Arrestation.** — La gendarmerie de Bretenoux a mis en état d'arrestation le nommé Henri Decros, journalier, âgé de 24 ans, sous l'inculpation de vol d'un tricet de laine au préjudice d'un autre ouvrier.

Immédiatement écroué à la prison de notre ville, il sera dirigé demain sur Figeac.

**Etat civil de septembre.** — Naissances : Eloi Laussac, François Durand. Décès : Jeanne Pouget, 6 mois, route Nationale.

## Figeac

**Suicide.** — Malgré les plus actives recherches, le cadavre du tonnelier Bergon, qui s'est précipité dans le Célé, n'a pu être encore retrouvé. Le bruit a couru en ville que le cadavre avait été retrouvé à Corn. Renseignements pris, cette nouvelle n'est pas exacte ; il est vrai cepen-

dant qu'une bergère de cette localité a aperçu un corps entraîné par le courant, ce qui fait supposer que ce devait être le cadavre de ce désespéré. Les recherches continuent.

**Velo-sport Figeacois.** — L'itinéraire du championnat de 100 kilom., qu'organise en ce moment, pour le dimanche 15 octobre, le Velo-Sport Figeacois, vient d'être modifié. Au lieu du parcours annoncé précédemment, les coureurs devront faire onze fois le tour de Ceint-d'Eau.

Cette modification permettra au public de juger de la valeur des coureurs. Pourront participer à cette épreuve, tous les cyclistes habitant Figeac.

**Asphyxié.** — Un épouvantable accident vient de jeter la consternation dans notre ville. Un excellent républicain d'avant-garde, le citoyen Léon-Cyprien Bedou, âgé de 59 ans, ouvrier tanneur, de notre ville, membre du conseil fédéral de la fédération du Lot et de la société de libre-pensée, l'Emancipation figeacoise, a été victime de son imprudence. Mardi, vers dix heures et demie du soir, étant descendu au moyen d'une échelle dans une cuve pour soigner sa vendange, il fut probablement surpris par le dégagement d'acide carbonique. Un voisin ayant vu de la lumière dans la cave de Bedou entra et entendit un bruit dans la cuve ; ce dernier, en voulant sortir de la cuve, était retombé et se débattait sur la vendange. Les voisins arrivèrent et le retirèrent de cette triste situation.

Le docteur Pezet, appelé à la hâte, lui donna des soins à la suite desquels il reprit connaissance. Mais vers une heure du matin son état empira et il a rendu le dernier soupir.

Ses obsèques, purement civiles, ont eu lieu jeudi, à quatre heures du soir.

## Bagnac

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur, Veuillez, je vous prie insérer, dans les délais légaux, ma réponse à l'article me concernant, paru dans le Journal du Lot, à la date du 17 septembre.

**A mon accusateur anonyme** J'ai répondu déjà et fort clairement, ce me semble, à vos diverses accusations. Je juge inutile d'y revenir. Il me paraît toutefois nécessaire d'établir aux yeux de tous vos lecteurs la réalité de mon acquittement par le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Avec une audace que je m'abstiens de qualifier, et avec d'abord mis en doute cette décision ; aujourd'hui vous la niez et m'accusez d'imposture. Or, en voici la copie, relevée sur l'expédition officielle qui m'a été délivrée avec le contre-seing de M. le Préfet du Lot :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS  
CONSEIL SUPÉRIEUR  
ARRÊT  
Affaire Dazol. N° 726  
Séance du 17 juillet 1905

Le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, Vu le jugement rendu le 20 mai 1905 par le Conseil Départemental du Lot qui a prononcé contre la Demoiselle Dazol la peine de l'interdiction d'enseigner dans le département pendant trois mois ;

Vu l'appel interjeté contre cette décision par la Demoiselle Dazol le 27 mai 1905 ;

Vu l'article 41 de la loi du 30 octobre 1886 ;

Vu l'article 10 de la loi du 28 mars 1882 ;

Vu les décrets des 18 janvier 1887, 14 février 1891 et 16 août 1901 ;

L'appelante dûment convoquée et non comparante ;

Considérant que le jugement dont est appel, outre l'irrégularité résultant de ce qu'il a statué simultanément à l'égard de vingt-trois personnes prévenues de faits similaires sans doute, mais entre lesquels il n'y avait cependant aucun lien de connexité, est entaché d'un vice radical en ce qu'il a prononcé une peine non prévue par la loi et qu'il y a lieu de l'annuler ;

Au fond, considérant que la poursuite était fondée sur ce fait que, au moment de la visite de l'Inspecteur, la Demoiselle Dazol ne tenait pas le registre du personnel prescrit par les décrets du 18 janvier 1887 et du 16 août 1901, non plus que le registre des élèves prescrit par l'article 10 de la loi du 28 mars 1882 ;

Mais considérant que, dans l'espèce, ces faits ne sauraient constituer la faute grave prévue par l'article 41 de la loi du 28 mars 1882 ;

Mais considérant que, dans l'espèce, ces faits ne sauraient constituer la faute grave prévue par la loi du 30 octobre 1886 (article 41) ;

Sur ces faits et après en avoir délibéré, Sur le rapport écrit d'un membre du contentieux et de la discipline ;

A la majorité absolue des voix, la moitié plus un des membres du Conseil étant présents ;

Reçoit l'appel, annule le jugement du Conseil Départemental du Lot en ce qui concerne la Demoiselle Dazol et relaxe l'appelante des fins de la poursuite.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Président du Conseil Supérieur,  
Signé : BIENVENU-MARTIN.  
Pour expédition conforme :  
Le Secrétaire du Conseil,  
Signé : BAYET.  
Pour copie conforme :  
Le Conseiller de Préfecture,  
Signé :

Quel est donc celui de vous ou de moi qui trompe son public ? Et puis-je « mes épitres » vous agacent, ayez donc, à la fin, le courage de signer de votre nom vos entrefflets. Nous saurons peut-être alors si votre absence totale de courtoisie vis-à-vis d'une femme et votre acharnement contre la Congrégation à laquelle elle n'appartient plus, sont chez vous de simples défauts du caractère et de l'éducation et s'ils ne se rattacheront pas à la profession officielle ou officieuse que vous exercez.

Agréé, Monsieur, mes civilités.  
Marie DAZOLS.  
Bagnac, 1<sup>er</sup> octobre 1905.

## Saint-Céré

**Arrêté municipal.** — Le maire fait publier l'arrêté de police municipale du 8 septembre 1905, relatif à la détention des porcs. Les personnes intéressées feront sagement en s'y conformant.

**Fête locale des 14, 15 et 16 octobre.** — Programme :

Samedi soir, annonce des fêtes par des salves d'artillerie ; à 8 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche matin, à 5 heures, réveil en musique ; salves d'artillerie. A dix heures, tour de ville en musique, aubades aux demoiselles de la classe.

Le soir, à deux heures, grande cavalcade humoristique et historique avec chars allégoriques : l'Agriculture, la Paix, char de la Musique (riches costumes). Grandes batailles de confetti et de serpents sur tout le parcours. (Les enfants ou jeunes gens qui voudraient fleurir : voitures, voiturettes ou bicyclettes, pourront faire partie du cortège.) S'adresser au comité pour les renseignements.

A cinq heures, grand concert donné place de la République par l'harmonie, l'Union Musicale.

A 6 heures, tour de ville en musique ; à huit heures, brillante farandole à travers les rues de la ville féeriquement illuminées.

De huit à dix heures, grande kermesse place de la République. A 10 heures, brillant feu d'artifice et ascension d'un ballon lumineux l'« Eclair ». Grand bal de nuit.

Lundi matin, à six heures, réveil en musique ; à neuf heures, tour de ville en musique ; bals dans les différents quartiers de la ville.

Le soir, jeux divers sur les différentes places.

A trois heures, courses de bicyclettes. Prix : médailles vermeil, argent et bronze, diplômes d'honneur.

A 5 heures, tour de ville en musique ; à huit heures, retraite aux flambeaux, bataille de confetti et bal. Nombreuses attractions foraines.

Mardi, à deux heures, tirage d'une grande tombola.

# Arrondissement de Gourdon

## Gourdon

**Mouvement de l'abattoir.** — Voici le relevé des animaux de boucherie abattus pendant le mois de septembre dernier à l'abattoir public de Gourdon :

16 bœufs, 40 veaux, 83 moutons, 21 porcs.

**Arrestation.** — La gendarmerie de Frayssinet-le-Gourdonnais a arrêté, ces jours derniers, le nommé Jules Prevost, âgé de 47 ans, né à Paris, sans profession ni domicile fixe, pris en flagrant délit de vagabondage.

## Labastide-Murat

**Marché du 2 octobre.** — Blé, 12 fr. ; avoine, 5 fr. 25 à 5 fr. 50, le tout les 80 litres.

Poulets, 60 à 65 c. ; canards, 50 c. ; lièvres, 90 c. ; le tout le demi-kilo.

(Œufs, 80 c. la douzaine.

# Chez nos voisins

## Cazoullés

**Broyé par un train.** — Le nommé Trillard, employé chez M. Loumes, treillager à Brive, était en train de tailler un buisson au bord de la voie, à Cazoullés, lorsque ayant entendu un train arriver, il voulut se garer ; mais il glissa du talus sur la voie si malencontreusement qu'il fut broyé par le train qu'il voulait éviter.

Trillard habitait Brive ; il était âgé de 55 ans, marié et père de famille.

# MARCHÉS AUX PRUNES

Lauzerte (Tarn-et-Garonne), 3 octobre. — Grand apport. On remarque une hausse depuis notre dernier marché-foire. Voici les cours pratiqués : de 45 à 50 fruits au demi-kilo, de 48 à 50 francs ; de 50 à 55 fruits, de 42 à 45 francs ; de 60 à 65 fruits, 30 francs ; de 80 à 85 fruits, 20 francs ; fretin ou les 100 à 110 fruits, 15 francs, le tout les 50 kilos.

Cancon (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Petit marché à cause de la pluie. Apport, 3.000 quintaux environ, tous vendus rapidement aux cours suivants : les 30 à 35 fruits au demi-kilo, de 60 à 63 francs ; les 40 à 45 fruits, de 47 à 49 francs ; les 50 à 55 fruits, de 32 à 35 fr. les 60 à 65 fruits de 24 à 27 francs ; les 70 à 75 fruits, de 20 à 22 francs ; les 80 à 85 fruits, de 18 à 19 francs ; les 90 à 95 fruits de 14 à 16 francs ; les 100 à 105 fruits, de 12 à 13 francs ; les 115 fruits de 9 à 10 fr. ; les 120 à 125 fruits,

de 7 à 8 francs ; fretin, de 5 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Aiguillon (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Cours pratiqués à la foire du 2 octobre les 40 à 44 fruits au demi-kilo, 48 francs ; les 50 à 54 fruits, 34 fr. ; les 60 à 65 fruits 24 francs ; les 70 à 74 fruits, 20 francs ; les 80 à 84 fruits, 17 francs les 90 à 94 fruits de 13 à 14 francs ; les 100 à 104 fruits de 11 à 12 francs ; les 120 à 124 fruits, de 7 à 8 francs ; fretin de 5 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), 3 octobre. — Voici les cours pratiqués : Prune d'Ente : les 50 à 54 fruits au demi-kilo, de 33 à 36 francs ; les 60 à 64 fruits, de 25 à 27 francs ; les 70 à 74 fruits, de 22 à 23 francs ; les 80 à 84 fruits, de 18 à 19 francs ; les 90 à 94 fruits, de 15 à 17 francs ; les 100 à 104 fruits, de 12 à 13 francs ; fretin, de 5 à 6 francs, et tout les 50 kilos. — Prune comme : de 8 à 9 francs les 50 kilos.

Miramon (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Beau marché ; apport, 3.000 quintaux vendus aux cours suivants : les 50 à 54 fruits de 34 à 38 francs ; les 60 à 64 fruits de 25 à 28 francs ; les 70 à 74 fruits, de 21 à 23 francs ; les 80 à 84 fruits, de 18 à 19 fr. les 90 à 94 fruits, de 15 à 16 fr. les 100 à 104 fruits, de 13 à 14 francs ; les 110 à 114 francs de 11 à 12 francs ; les 120 à 124 fruits, de 9 à 10 francs ; fretin, de 5 à 8 francs, le tout les 50 kilos.

Prayssac (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Apport 250 quintaux environ ; vente assez lente. Voici les cours pratiqués ; les 50 à 54 fruits au demi-kilo, de 35 à 37 francs ; les 60 à 64 fruits, de 25 à 27 francs ; les 70 à 74 fruits, de 20 à 22 fr. ; les 80 à 84 fruits, de 16 à 18 francs ; les 90 à 94 fruits de 14 à 15 francs ; les 100 à 104 fruits, de 10 à 12 francs ; les 110 à 114 fruits, de 8 à 10 francs ; fretin, de 5 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Duras (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Apport, 2.500 quintaux. Nombreux acheteurs ; aussi, la vente a-t-elle été très active. Voici les cours pratiqués : de 40 à 45 fruits au demi-kilo, de 45 à 48 francs ; de 50 à 55 fruits, de 34 à 36 fr. de 60 à 65 fruits, de 25 à 27 francs ; de 70 à 75 fruits de 22 à 23 francs ; de 80 à 85 fruits, de 18 à 20 francs ; de 90 à 95 fruits de 14 à 16 francs ; de 100 à 105 fruits, de 12 à 13 francs ; de 120 à 125 fruits, de 7 à 8 francs, menu fretin, de 4 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Lacapelle-Biron (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Voici les prix pratiqués au marché de ce jour : de 50 à 55 fruits au demi-kilo, de 36 à 37 francs ; de 60 à 64 fruits, de 26 à 28 francs ; de 70 à 74 fruits, de 20 à 21 francs ; de 80 à 84 fruits, de 16 à 18 francs ; de 90 à 98 fruits, de 14 à 15 francs ; de 100 à 104 fruits, de 11 à 12 francs ; fretin, de 5 à 8 francs, le tout les 50 kilos.

## UNIVERSITÉ DE FRANCE

### Académie de Toulouse

# LYCÉE GAMBETTA DE CAMORS

Le Public est prévenu que le **Jeu**di 26 Octobre 1905, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après pour l'année 1906 :

Pain  
Viande  
Vin  
Lait

Articles d'épicerie  
Articles de charcuterie  
Bois de chauffage  
Huile  
Œufs

## Pommes de terre

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'Economat du Lycée, tous les jours (dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissionnaires établis sur papier timbré de 0 fr. 60 centimes, devront être renfermés sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposées à l'Economat le mercredi 25 octobre, avant 4 heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'Economat le jeudi 19 octobre avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Les soumissionnaires devront déposer leur cautionnement entre les mains de M. l'Econome ; ce cautionnement, dont le récépissé doit accompagner la soumission, sera remboursé aussitôt après l'adjudication aux soumissionnaires évincés.

Cahors le 5 octobre 1905.

Le Proviseur du Lycée :  
L. GAZEL.

Vu :

L'Inspecteur d'Académie :  
ROQUES.

# Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1689, du 7 Octobre 1905.

Du polissage de certaines falaises, par Lucien Briet. — L'action microbicide des

peintures murales, par le Dr A. Cartaz. — Le canal maritime de la Baltique à la mer Noire, par D. B. — Le lancement des caissons du Métropolitain, par Henri Coupin. — Bakou, par E.-A. Martel. — L'horlogerie suisse en 1904, par L. Reverchon. — La proportion d'hommes et de femmes aux Etats-Unis, par P. L. — Les tubes à vides, par J. Lafargue. — L'irrigation de la Louisiane, par D. Lebois. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 2 octobre 1905, par Ch. de Villadeuil. — La soupe-pa légère Guteruth, par P. de M.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine

# LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Raouin, Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 5 Octobre 1905.

Yves Nacla : Chronique. — Xavier Déjean : Une idylle à Numance. — Albert Cim : La Perle du Jard (suite). — Pierre Perrault : Le Mari de Lisa (suite). — Capitaine Danrit : La Guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Gallus : La Tare (suite). — Variétés.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

# Avis au public

Le 27 octobre 1905, à Paris, aura lieu l'adjudication de la fourniture de 7.800 kilos de porc salé, divisés en lots de 100 kilos.

Les personnes désireuses de soumissionner, trouveront tous renseignements utiles à la Sous-Intendance Militaire de Cahors.

Elles devront faire parvenir, avant le 10 octobre prochain, leurs demandes d'admission à la Sous-Intendance.

# BOURSE DE PARIS

## RENTES ET ACTIONS

### AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	99 65
3 0/0 Jouissance 1 <sup>er</sup> oct. 1905 tme	99 70
3 0/0 amor. Der. an. 1953. cpt	99 35
3 0/0 Jouis. 1 <sup>er</sup> oct. 1905. tme	...
Banque de France.....cpt	...
Action nom. Jouis. 27 juin tme	...
Banque de Paris et Pays-B. cpt	1570
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme	1570
Crédit Foncier.....cpt	720
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme	735
Crédit Lyonnais.....cpt	1163
500 fr. t. p. jouiss. 25 sept. tme	1167
Société générale. Jouis. avr. cpt	646
Est.....cpt	1000
500 fr. t. p. jouiss. mai. tme	1005
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1438
500 fr. t. p. jouiss. mai. tme	1418
Midi.....cpt	1226
500 fr. t. p. jouiss. juil. tme	...
Nord.....cpt	1835
400 fr. t. p. jouiss. juil. tme	1855
Orléans.....cpt	1515
500 fr. t. p. jouiss. avr. tme	1520
Ouest.....cpt	...
500 fr. t. p. jouiss. avr. tme	...
Métropolit. 250 fr. t. p. juill. tme	575
Suez act. 500 fr. t. p. j. juil. tme	4521
— s <sup>e</sup> civile.....juil. cpt	3285
Proc. Thomson-Houston. j. tme	840
Espagne extér. 40/0 juil. tme	94 22
Russe 4 0/0 1901.....sept. cpt	95
— 3 0/0 1896.....août cpt	80 10
Rio-Tinto.....jouis. mai tme	1666

## MINES D'OR

Rand Mines..... 210 50  
Chartered..... 54 50  
East Rand..... 183 50

## Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kl. net comptant. — Cour. 23 25 à 23 50 ; nov. 23 25 à 23 50 ; nov.-déc. 23 50 à 23 75 ; 4 de nov. 23 50 à 23 75 ; 4 prem. 23 75 à 24 » » ». Cir. : » » ». Liq. : » » ».

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 50 à 30 75 ; nov. 30 75 à » » » ; nov.-déc. 30 75 à 31 » » ; 4 de nov. 31 » » à 31 25 ; 4 prem. 31 50 à 4 » » ». Cir. : » » ». Liq. : » » ».

Avoines (100 kl. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 17 75 à 18 » » ; nov. 17 75 à 18 » » ; nov.-déc. 17 75 à 18 » » ; 4 de nov. 18 » » à 18 25. 4 prem. 18 25 à 18 50 Circ. 3.000. Liq. : » » ».

Séignes (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 15 25 à 15 50 ; nov. 15 50 à » » » ; nov.-déc. 15 50 à » » » ; 4 de nov. 15 75 à » » ». 4 prem. 16 » » à » » ». Cir. : » » ». Liq. : » » ».

# Bulletin Financier

Les bonnes dispositions du marché d'hier qui présidait au début de la séance d'aujourd'hui ne persistent pas. Des réalisations, en vue d'opérations financières qui se préparent, viennent jeter le trouble sur les cours qui s'alourdissent et l'on finit en somme en faiblesse sur les précédents cours.

Notre 3 % revient à 99,70.

Les Etablissements de crédit qui ont eu

l'honneur de la journée d'hier se tiennent fermes aux cours acquis ; la Banque de Paris et des Pays-Bas se négocie à 1.570 ; le Crédit Lyonnais passe à 1.167. Le Crédit Foncier vaut 735. Le Comptoir National d'Escompte progresse à 608. La Société Générale est recherchée à 647.

Les Chemins français sont sans variations sensibles mais très

## Chronique agricole

### LA RAGE CHEZ LES ANIMAUX

Chaque année nous voyons se reproduire un peu partout les terribles accidents occasionnés par la rage.

On ne saurait donc trop recommander aux habitants des campagnes de prendre toutes les précautions nécessaires et de se conformer aux lois et règlements qui semblent avoir tout prévu.

L'article 38 de la loi de 1898 est ainsi conçu : « La rage, lorsqu'elle est constatée chez des animaux, de quelque espèce qu'ils soient, entraîne l'abatage, qui ne peut être différé sous aucun prétexte. Les chiens et les chats suspects de rage doivent être immédiatement abattus. Le propriétaire de l'animal suspect est tenu, même en l'absence d'un ordre des agents de l'administration, de pourvoir à l'accomplissement de cette prescription. »

On sait qu'il appartient aux maires d'apprécier s'il y a lieu de prescrire que « tout chien circulant sur la voie publique en liberté ou même en laisse, serait muni d'un collier portant gravois, sur une plaque de métal, les nom et demeure de son propriétaire », d'où il résulterait que cette obligation n'avait pas un caractère d'application générale.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, aux termes de l'article 9 de notre décret. La règle est désormais étendue à toutes les communes. Il n'est fait d'exception que pour les chiens courants portant la marque de leur maître.

Lorsqu'un cas de rage a été constaté dans la commune, l'autorité peut ordonner, par arrêté, que tous les chiens circulant sur la voie publique soient muselés ou tenus en laisse pendant deux mois au moins. Pendant ce temps, les propriétaires des chiens ne peuvent s'en dessaisir ni les déplacer, si ce n'est pour les faire abattre. Exception toutefois pour les chiens de chasse.

Les chiens ou chats ayant mordu des personnes seront, s'il y a lieu de craindre la rage, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire.

Les chiens et chats mordus ou roulés par un animal enragé, sont immédiatement abattus.

Les animaux herbivores ou les porcs mordus sont placés pendant trois mois sous la surveillance du vétérinaire et marqués, et leur propriétaire ne peut s'en dessaisir pendant cette période. Mais dans le cours de la première huitaine ils peuvent être abattus pour la boucherie, dans un abattoir public ou, sur place, sous la surveillance du vétérinaire.

## Bibliographie

**MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES**  
9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée  
MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Trikot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Éclaircissement, la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES  
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Étranger : 3 fr. 75.  
Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

### PUBLICATIONS DE FAMILLE

#### LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modèles enfantins

Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées.

— Planches colorées. — Modèles de Robes.

— Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

### BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

### PUBLICATIONS DE FAMILLE

#### LA POUPÉE MODÈLE

Revue des petites filles, illustrée de 20 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Étoiles imprimées.

Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

### PUBLICATIONS DE FAMILLE

#### JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme

Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Édition violette, purement littéraire.

Un an : Paris, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualité. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Édition verte : Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

Édition chamamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures colorées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Manus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

## Chemin de fer d'Orléans

### RELATIONS PARIS-BARCELONE

PAR TRAIN RAPIDE BI-HEBDOMADAIRE

Trajet direct en Sleeping-car 19 h. 3/4 à l'aller et 20 h. 1/2 au retour

Dans le but de faciliter les relations entre la France et l'Est de l'Espagne, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et la Compagnie Internationale des wagons-lits a organisé un service direct par trains rapides de Paris à Barcelone et vice-versa, via Toulouse et Narbonne.

Départ de Paris (Quai d'Orsay) les mercredis et samedis ; départ de Barcelone les dimanches et jeudis suivant l'horaire ci-après :

Paris Quai d'Orsay... départ. 7 h. soir.

Paris Austerlitz... départ. 7 h. 9 —

Narbonne... arrivée. 8 h. 53 mat.

Narbonne... départ. 9 h. 8 —

Barcelone... arrivée. 2 h. 48 soir.

Barcelone... départ. 1 h. 50 soir.

Narbonne... arrivée. 7 h. 36 —

Narbonne... départ. 8 h. 13 —

Paris Austerlitz... arrivée. 10 h. 24 mat.

Paris Quai d'Orsay... arrivée. 10 h. 33 —

Le supplément à percevoir pour le parcours total Paris-Barcelone ou vice-versa en sleeping-car est de 46 f. Ce supplément est réduit pour les parcours intermédiaires.

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi vient de mettre en marche un train rapide composé de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, partant de Paris-Quai-d'Orsay à 7 h. du soir et de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8 h. 59 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris.

Pour le retour ce train part de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrive à Paris-Austerlitz à 10 h. 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

Un sleeping-car est attelé à ce train les dimanches, lundi, mardi, jeudi et vendredi au départ de Paris et les dimanches, mardi, mercredi, jeudi et samedi au départ de Luchon.

### Excursions aux Gorges du Tarn

Relations rapides

Paris-Rodez-Sévérac-le-Château.

Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Sévérac-le-Château, la Cie d'Orléans vient de mettre en marche un nouveau train rapide qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrive à Rodez à 6 heures 40 du matin et à Sévérac-le-Château à 8 heures 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Au retour, le train Midi part de Sévérac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

De Sévérac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger via Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

### Avis

La Compagnie d'Orléans vient de faire éditer deux séries de six cartes postales artistiques, représentant les admirables Châteaux des bords de la Loire desservis par son réseau.

Ces deux séries de cartes postales sont revêtues d'une couverture moyen-âge, qui comporte, avec des renseignements sur les billets d'excursions en Touraine et aux Châteaux des bords de la Loire, des notices sur chacun des châteaux visés.

Elles sont mises en vente dans ses principales gares et stations, et bureaux de quartier, au prix de 0 fr. 30 la série de 6 cartes (franco, 0 fr. 35).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

FONDÉ EN 1879

## L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

lit ou dépeuille par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'"OFFICIEL"

Contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACHAMBRE-PARIS

Adresse téléphonique : 102-82

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX<sup>e</sup>)

## PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

Directeur : P. GARNAL

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médecaments de premier choix

## VIN TONIQUE

au Formiate de Soude

Le plus puissant reconstituant du système nerveux et des tissus musculaires

LE FLACON : 3 FR. 50

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander

## LA PHOSPHODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.

Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT ÉVERER un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT

## CAHORS

### UN JOUR SEULEMENT

Mercredi 11 Octobre

Places Thiers et des Mobiles

La représentation du soir est exactement la même que celle de la matinée

## BUFFALO BILL'S

WILD WEST

And Congress of Rough Riders of the World.

DIRIGÉS ET PRÉSENTÉS EN PERSONNE PAR LE

Col. W. F. CODY, "Buffalo Bill."

Sans bluff, sa dernière tournée en France!

Ils ne reviendront jamais! Pas d'hésitation possible! Allez voir ce spectacle.

TROIS TRAINS SPÉCIAUX

800 Hommes — 500 Chevaux

EXHIBITION ORIGINALE qui défie toute imitation

UNIQUE AU MONDE

LA PREMIÈRE, LA SEULE, L'UNIVERSELLE RÉUNION comme on n'en a jamais vu jusqu'ici

DE TOUTES LES ÉCOLES D'ÉQUITATION DU MONDE

Dans leurs arènes et fougères exercés équestres.

Le plus grandiose carrousel militaire :

CAVALERIE LÉGÈRE FRANÇAISE,

CZIGOS HONGROIS,

DEVILIN ZOUAVES

ARABES BÉOUQUINS

ET RIFF